

## **L'actualité démographique du Maghreb**

---

### **Kamel Kateb**

Chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED)

### **Zahia Ouadah-Bedidi**

Chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED)

Au cours des deux dernières décennies, les femmes du Maghreb ont vu leur fécondité chuter considérablement. Cette baisse de la fécondité a surpris par sa rapidité nombre de spécialistes des problèmes de population. En effet, pendant longtemps le Maghreb a véhiculé l'image d'une région surpeuplée dotée d'une forte croissance de population et d'un très fort taux de fécondité. Aujourd'hui, le problème de la croissance démographique ne se pose plus de la même manière, le Maghreb ayant entamé la deuxième phase de la transition démographique<sup>1</sup> alors même que la baisse de la mortalité dans les années 1960 et le haut niveau de fécondité qui existait, avait poussé certains auteurs à considérer que la théorie de la transition démographique n'était pas applicable à certains pays du tiers monde dont les pays du Maghreb.

Cet engagement dans la seconde phase de la transition démographique au Maghreb, et en particulier la vitesse à laquelle elle s'est effectuée, soulève nombre d'interrogations. En l'espace de 25 ans, tout le paysage démographique de cette région a été modifié : les femmes font trois fois moins d'enfants que leur mères, l'espérance de vie à la naissance a augmenté d'environ 20 ans, l'âge moyen au premier mariage des femmes est proche de la trentaine et la mortalité a beaucoup baissé. Ces changements peuvent-ils donner lieu à des explications identiques à celles avancées pour expliquer la baisse de la fécondité dans les pays occidentaux (taux d'activité des femmes, niveau d'instruction des femmes, progrès de l'urbanisation, etc.) ou correspondent-ils à des changements plus profonds qui touchent aux mécanismes de fonctionnement des sociétés maghrébines ?

## **Un nouveau panorama**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la population du Maghreb a été estimée à environ 12 millions d'habitants. Cinquante ans plus tard, elle atteint 21 millions et, en 2001, 70 millions. En un siècle, elle a été multipliée par près de six et, de 1950 à 2001, par plus de trois. Ce fort accroissement a caché pendant un moment les transformations que connaît cette région. En effet, ce dernier demi-siècle a connu deux mouvements inverses dans l'évolution de sa population. Jusqu'au milieu des années 1970, le Maghreb enregistrait les taux d'accroissement de la population les plus élevés dans le monde (plus de 3%). À partir du début des années 1980, en dépit de l'augmentation absolue du nombre des habitants, le taux d'accroissement baisse de plus en plus vite, atteignant en l'an 2000, 2% au Maroc, 1,9% en Algérie et 1,3% en Tunisie. Ce ralentissement du taux d'accroissement naturel, qui résulte de la différence entre la natalité et la mortalité, est principalement lié à la réduction de la natalité.

En Algérie, dont le cas illustre bien la situation dans les trois pays du Maghreb, l'énorme accroissement de la population durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a été expliqué, d'une part, par le maintien d'un niveau élevé de la natalité et, d'autre part, par la baisse de la mortalité au début du siècle avec des fluctuations provoquées par les guerres et les crises. Dans la première moitié du siècle,

---

<sup>1</sup> La transition démographique peut être définie comme le passage d'un régime démographique où la natalité et la mortalité sont élevées, à un régime caractérisé par de faibles taux de natalité et de mortalité. La première phase est celle de la baisse de la mortalité et la seconde est celle de la baisse de la natalité.

la croissance de la population était faible (0,5 %). Les niveaux de natalité et de mortalité d'abord très élevés et assez proches (environ 30 ‰), suivent des trajectoires différentes à partir de la première guerre mondiale. Cette phase est caractérisée par une baisse très lente de la mortalité<sup>2</sup> et l'accélération de la croissance démographique. Cette hausse rapide est cependant suivie d'une quasi-stagnation voire quelquefois d'une légère baisse après la seconde guerre mondiale. De 1950 à 1970, le taux de natalité continue d'augmenter et atteint 50 ‰ en 1970, avec le baby boom d'après guerre.

Le taux de mortalité poursuit sa baisse et le taux d'accroissement culmine à cette même date (3,4 ‰). À partir des années 1970, on assiste au début de la baisse des taux de natalité. Mais, le rythme d'accroissement de la population s'est maintenu à un niveau élevé (supérieur à 3 ‰) en raison de la baisse plus rapide des taux de mortalité (plus de 6 ‰ par an), due notamment à la mise en œuvre du programme de la « *médecine gratuite* ». Durant cette dernière période, les taux de mortalité générale ont été réduits de près de deux tiers en l'espace de 20 ans, passant de 17 ‰ en 1971 à 6 ‰ à la fin des années 1980. La stabilisation de la mortalité générale autour du niveau atteint, voire la légère remontée observée, pourrait être due à la stagnation des programmes de santé et à la conjoncture difficile que traverse le pays, auxquelles s'ajoute le vieillissement de la population (cf. *Annexe 1*).

En plus de la baisse de la mortalité générale, d'autres indicateurs permettent également de mesurer le progrès de la santé en Algérie et au Maghreb en général. L'indicateur le plus fruste est sans doute l'espérance de vie à la naissance. En effet, l'allongement extraordinaire de la durée de vie des hommes et des femmes ne laisse pas d'ambiguïté sur les progrès de l'état sanitaire de cette région. En l'espace de 35 ans, les trois pays du Maghreb ont connu un gain d'espérance de vie de plus d'environ 20 ans, aussi bien pour les femmes que les hommes. En Algérie, depuis 1977, la progression de l'espérance de vie est d'environ 1,2 année par an (cf. *Annexe 2*).

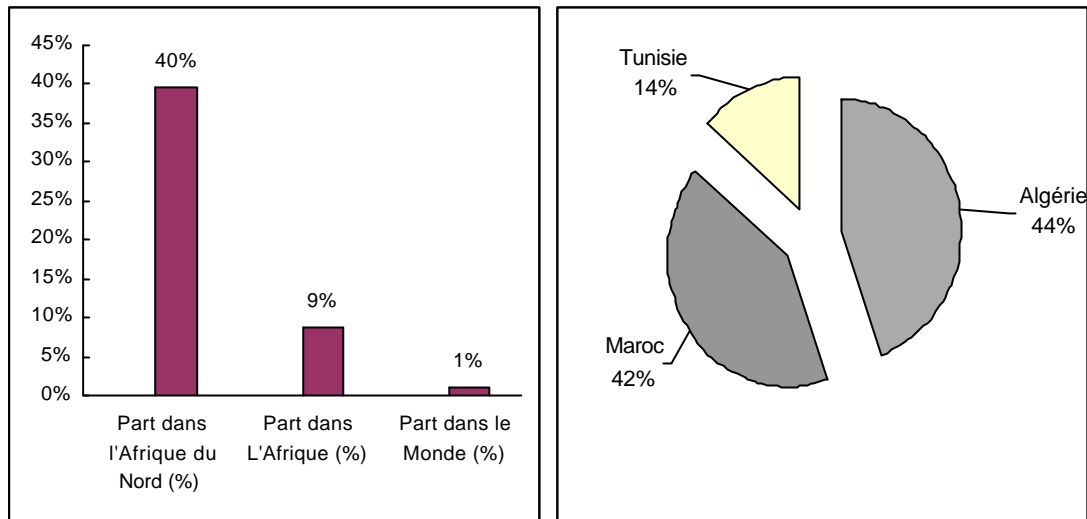
Les gains au cours des vingt dernières années résultent essentiellement de la baisse de la mortalité infantile. Au milieu des années 1960, l'Algérie, plus que ses deux voisins, affichait le taux de mortalité infantile le plus élevé : 154 décès avant l'âge d'un an pour 1000 naissances contre 145 pour la Tunisie et le Maroc. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, bien que les niveaux restent encore élevés, la mortalité infantile a considérablement baissé. C'est la Tunisie qui enregistre les progrès les plus importants. En l'espace de 35 ans, le taux de mortalité infantile y a été divisé par plus que 5 contre 2,7 en Algérie et au Maroc. En Algérie, à la suite du lancement du programme national de lutte contre la mortalité infantile, le taux de mortalité infantile a connu une réduction de vingt points entre 1985 et 1989. Depuis le début des années 1990, le rythme de la mortalité infantile a diminué (cf. *Annexe 2*).

L'alarmisme concernant les populations des pays du Maghreb n'a pas de justification démographique, mise à part les ressources disponibles et la forte mobilité des populations. En effet, avec ses 70 millions d'habitants au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la population maghrébine ne représente que 1% de la population mondiale. Sa part dans l'ensemble du continent africain est dix fois plus élevée et, au niveau de l'Afrique du Nord<sup>3</sup>, elle compte pour près de 40% de la population totale (cf. *Figure 1*).

---

<sup>2</sup> Exception faite du pic observé en 1945, conséquence des effets de guerre (39-44), des conditions de vie difficiles et aussi des manifestations sanglantes de 1945 qui avaient fait 45000 morts, soit le quart des décès annuels.

<sup>3</sup> Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Libye, Soudan, Sahara occidental.



Sources : *Population et Sociétés*, 370 (Pison, 2001).

**Figure 1. La population maghrébine dans le monde et sa structure en 2001**

L'Algérie et le Maroc concentrent à eux seuls 86% de la population maghrébine. Ils comptent respectivement 31 et 29 millions d'habitants. La Tunisie, avec ses 10 millions d'habitants environ, n'en représente que 14%. Suivant la projection moyenne établie par les Nations Unies en 1984, la population maghrébine devait atteindre 104 millions environ en 2025 (49% pour l'Algérie, 39% pour le Maroc et 12% pour la Tunisie). La révision de ces projections en 1999, suite à la baisse de la fécondité, ramène les estimations de la population à 96 millions en 2025 pour l'ensemble du Maghreb, soit une baisse de plus de 7% par rapport à celle annoncée quinze ans auparavant. Si la baisse accélérée de la fécondité se poursuit, les prévisions ne risquent-elles pas de connaître une nouvelle modification ?

#### **La fécondité des femmes maghrébines se rapproche de celle des européennes<sup>4</sup>**

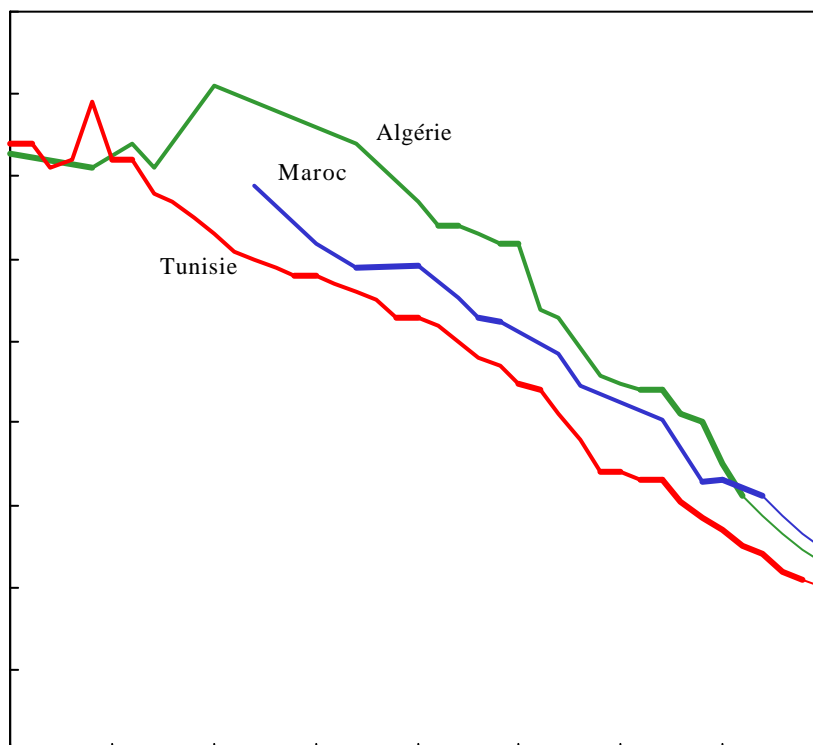
Après trente-cinq ans de chute continue, la fécondité tunisienne vient d'atteindre le seuil fatidique : 2,2 enfants par femme en 1998, probablement 2,1 en 1999, tout juste ce qu'il faut pour qu'une mère soit, à la génération suivante, remplacée par une fille et une seule<sup>5</sup>. Dans un parfait accomplissement de la transition démographique, la fécondité serait censée se stabiliser pour assurer le maintien de l'effectif de la population. L'Algérie et le Maroc suivent de près, leur fécondité étant déjà descendue à 3,1 enfants par femme, en 1996 et 1997 respectivement. En supposant que le rythme à la baisse observé les années précédentes se soit maintenu, on ne compterait plus, en 2000, que 2,5 enfants par femme au Maroc, 2,3 en Algérie et 2,0 en Tunisie. D'ores et déjà, certains gouvernorats tunisiens et certaines provinces marocaines sont nettement en dessous de 2 enfants par femme. Non seulement la fin de la « transition » est toute proche, mais rien n'indique que ces pays en resteront là. Tout porte au contraire à croire qu'à l'instar des pays européens, ils descendront nettement en dessous du seuil de remplacement des générations.

<sup>4</sup> Avec l'autorisation de l'INED, est ici reprise une partie de l'article « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et sociétés*, 359, juillet-août 2000 (Z.Ouadah-Bedidi et J.Vallin).

<sup>5</sup> Compte tenu du fait qu'il naît un peu plus de garçons que de filles, il faut 2,05 enfants par femme pour que chaque femme ait une fille et, compte tenu du risque de mourir entre la naissance et l'âge de la reproduction, il faut 2,1 enfants par femme pour qu'une femme en âge de procréer soit, à la génération suivante, effectivement remplacée par une femme.

La chute sous ce seuil est d'autant plus probable que la baisse de la fécondité s'est accélérée au cours de la dernière décennie et a été beaucoup plus rapide que dans les pays développés. Au début des années 1960, la fécondité était encore très forte en Afrique du Nord, nettement plus qu'en Europe. Le taux brut de natalité était de l'ordre de 50 ‰ et la fécondité totale de plus de 7 enfants par femme. Le nombre moyen d'enfants par femme est même monté jusqu'à 8,1 en Algérie au début des années 1970, en raison d'un abaissement de l'âge moyen au mariage. Au Maroc, il était encore proche de 7 enfants par femme en 1972. Trente ans plus tard, le taux brut de natalité n'est plus que de l'ordre de 20 ‰ et la fécondité totale proche de 2 enfants par femme. En France, la fécondité a mis près de 200 ans pour tomber d'un peu plus de 6 enfants par femme au milieu du XVIIIe siècle à près de 2 dans les années 1930. Ainsi le Maghreb n'a-t-il mis que 25 ans pour parcourir le même chemin que la France en deux siècles. Alors qu'il avait dans les années 1960 une fécondité plus forte que la moyenne des pays en développement (6,0 enfants par femme) ou même que l'Afrique (7,0), il se retrouve aujourd'hui nettement en dessous des estimations données pour ces régions par les Nations Unies pour la période 1995-2000 (3,0 pour les pays en développement et 5,1 pour l'Afrique).

C'est la Tunisie qui, la première, s'est engagée dans la baisse de la fécondité, dès la fin des années 1960 (cf. Figure 2). Le nombre moyen d'enfants par femme n'y était plus que de 6,3 dès 1970, alors qu'il restait supérieur à 7 au Maroc et venait même de grimper à plus de 8 en Algérie. Mais, bien vite, le Maroc a entamé à son tour un mouvement de baisse, remarquablement parallèle à celui de la Tunisie. L'Algérie s'y est engagée plus tard, à la fin des années 1970, mais à un rythme encore plus rapide que celui de ses voisins, si bien qu'en 1986, l'écart avec la Tunisie n'était plus que d'un enfant par femme (5,4 contre 4,4), le Maroc se situant à mi-chemin. À la fin des années 1980, la Tunisie accélère la cadence et creuse à nouveau l'écart, mais très vite dans les années 1990, les trajectoires convergent à nouveau : l'Algérie finit par rattraper le Maroc et la distance qui la sépare de la Tunisie s'amenuise.



Sources : ONS (Algérie), Vallin et Locoh (Tunisie) et CERED (Maroc).

**Figure 2. Évolution du taux de fécondité total au Maghreb**

La Tunisie et le Maroc se sont officiellement engagés dans une politique de limitation des naissances dès le milieu des années soixante, la Tunisie plus fermement que le Maroc. Au contraire, l'Algérie s'y est catégoriquement refusée, au motif que « la meilleure pilule, c'est le développement », slogan qu'elle défendit lors de la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974, avant de faire volte-face à la fin des années 1970, la croissance de la population lui apparaissant désormais comme « le principal frein au développement ». Faut-il voir dans ces différences d'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la contraception la principale explication des différences de calendrier observées dans la baisse de la fécondité des trois pays du Maghreb ? La réalité est plus complexe.

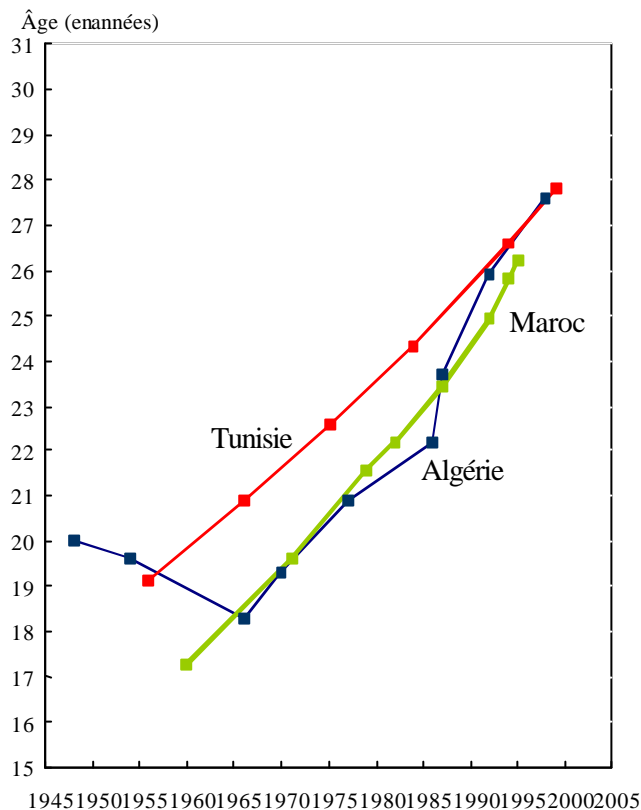
### ***Pourquoi la fécondité a-t-elle baissé ?***

Si la fécondité a d'abord baissé en Tunisie, c'est avant tout grâce à la profonde mutation socio-culturelle dans laquelle le pays s'est engagé au lendemain de son indépendance. L'acte emblématique en fut l'adoption, dès 1956, du Code du statut personnel, qui a révolutionné le droit de la famille (interdiction de la polygamie et de la répudiation, consentement de la fille nécessaire au mariage, etc.). Il a été suivi d'autres mesures (notamment l'élévation de l'âge légal au mariage en 1964) et surtout accompagné par une action politique, administrative et pédagogique soutenue en faveur de l'amélioration de la place de la femme dans la société (accès à l'instruction et à l'emploi rémunéré, en particulier). Bien que le droit de la famille y ait beaucoup moins évolué, les deux autres pays ont finalement suivi le même mouvement, mais de façon inégale. Dans ce contexte, l'évolution de l'âge au mariage des femmes joue un rôle primordial.

En Tunisie, la fécondité a commencé à baisser à partir de 1966, au moment même où était adopté le programme de limitation des naissances. Toutefois, bien qu'en pleine expansion, les activités des services de planning familial sont restées assez modestes au début, insuffisantes en tout cas pour que la contraception puisse expliquer la baisse de fécondité observée. En fait, jusqu'aux années 1980, le facteur essentiel de la baisse de la fécondité tunisienne a été l'élévation de l'âge au mariage (Vallin et Locoh, 2001). C'est seulement dans les années les plus récentes que la contraception est devenue le principal moteur de la baisse de la fécondité. La Tunisie confirme ainsi le rôle éminent que peut jouer le changement de comportement matrimonial dans une société où la procréation est inconcevable en dehors du mariage. En raison de cette règle sociale très forte, la simple élévation de l'âge moyen au mariage - de 20 ans en 1966 à 27 ans en 1995 - a préservé la plupart des femmes de la tranche d'âge naturellement la plus féconde de tout risque de mettre au monde un enfant.

De même, au Maroc, c'est le report de l'âge au mariage qui a permis d'amorcer la baisse de la fécondité. C'est parce que la modernisation du statut de la femme y a avancé plus timidement qu'en Tunisie que ce report y a été plus tardif et qu'aujourd'hui encore, l'évolution de la nuptialité reste le principal facteur de la baisse de la fécondité marocaine. *A contrario*, en Algérie, c'est l'abaissement de l'âge au mariage au lendemain de l'indépendance qui a porté la fécondité à son maximum au début des années 1970. Et si, depuis, la fécondité y est en chute libre, c'est aussi en raison du retournement de cette tendance. Même si la fin des années 1970 est bien le moment où le gouvernement s'engage dans une politique de limitation des naissances, les deux tiers de la baisse de la fécondité algérienne entre 1970 et 1986 s'expliquent par l'augmentation de l'âge au mariage (Kouaouci, 1992).

Le Maghreb est actuellement la région d'Afrique où l'âge au mariage est le plus élevé. En Tunisie, la hausse de l'âge au mariage des femmes a été constante depuis l'indépendance : celui-ci est passé de 19,1 ans en 1956 à 27,8 ans en 1999. Au Maroc, l'âge au mariage est passé de 17,3 ans en 1960 à 26,2 ans en 1995. Enfin, les femmes algériennes restent aujourd'hui en moyenne célibataires neuf ans de plus qu'il y a trente ans. Après la baisse observée entre 1966 et 1970, l'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter pour atteindre 27,6 ans en 1998, contre 18,3 ans en 1966 (*cf. Figure 3*).



Sources : ONS (Algérie), INS (Tunisie) et CERED (Maroc).

**Figure 3. Évolution de l'âge moyen des femmes au premier mariage au Maghreb**

À quoi tient cette évolution ? La législation ne fait bien souvent qu'accompagner les changements réels en cours et l'expansion de la scolarisation des filles a joué un rôle majeur. Non seulement parce que la prolongation de la durée des études retarde le mariage mais surtout parce que l'instruction fait naître de nouvelles aspirations et ouvre la voie à leur réalisation en favorisant l'accès des femmes au marché du travail. Le mariage et la procréation ne sont plus les seules voies de réalisation féminine. En Algérie, par exemple, en 1992 les femmes ayant atteint le niveau secondaire se mariaient environ sept ans plus tard que les analphabètes. On observe le même type de différence au Maroc (Yaakoubd, 1997). Plus instruites et plus indépendantes, les femmes veulent accroître leurs chances de trouver un « bon parti », de faire un « bon mariage » et surtout pouvoir choisir leur futur conjoint. Il leur faut pour cela élargir la sphère de leurs rencontres (université, lieu de travail) et, finalement, retarder le mariage. Il faut y ajouter les difficultés grandissantes des jeunes à trouver un emploi, un logement et à assumer les coûts très élevés des prestigieuses cérémonies de mariage qui nécessitent des années d'épargne (Ben Salem et Locoh, 2001).

Si le retard du mariage a été, dans les trois pays, le facteur premier de la baisse de la fécondité, et s'il a joué un rôle très important, il n'aurait pas suffi à faire tomber la fécondité aux niveaux très bas auxquels elle est parvenue aujourd'hui sans une maîtrise de la fécondité dans le mariage. En réalité, la révolution contraceptive a fait irruption au Maghreb. En gros, la contraception y a déjà réduit de près de moitié la fécondité dans le mariage. La proportion de femmes utilisant un moyen contraceptif n'a cessé d'augmenter. En Tunisie, elle est passée de 5 % à la fin des années soixante à 31 % en 1978 et à 60 % en 1994-1995 (Vallin et Locoh, 2001). En Algérie, alors qu'elle n'était encore que de 8 % en 1970, elle a atteint 57 % en 1995 (MSP, 1998). De même, au Maroc, une femme sur 20 seulement utilisait la contraception à la fin des années soixante, contre 59 % aujourd'hui (CERED, 1998).

Cependant, si les niveaux de contraception se rapprochent de plus en plus, les méthodes utilisées ne sont pas les mêmes. En Tunisie, dont le programme national avait d'abord été fondé sur le

stérilet, cette méthode occupe encore la première place (42 %). La stérilisation vient en second (21 %). L'avortement lui-même joue un rôle non négligeable (un pour neuf naissances). Au contraire, c'est la pilule qui domine largement en Algérie et au Maroc (respectivement 79 % et 67 % des méthodes utilisées). Le développement de la contraception est loin d'être le seul fait de la mise en place de programmes sectoriels, destinés à diffuser des moyens contraceptifs modernes ou à faciliter le recours à l'avortement en cas d'échec de la contraception.

La multiplication des services de planning familial ne suffit pas à garantir la chute de la fécondité dans le mariage : encore faut-il qu'émerge réellement chez les couples le désir de limiter leur descendance. Cela ne se produit qu'avec le changement économique, social et surtout culturel. Toutes les enquêtes sur la fécondité l'ont montré, l'usage de la contraception a progressé dans les pays du Maghreb avec l'amélioration de différents éléments du statut de la femme : instruction, participation à l'activité économique, indépendance morale et financière, autonomie de décision, etc. Dans le même temps et par contrecoup, l'attitude des hommes, leur regard sur la femme, leur attente à l'égard des enfants ont changé. Non seulement parce que, pour eux aussi, le contexte économique et social a évolué, mais également parce que la place de la femme dans la famille et la société s'est modifiée.

Finalement, si la baisse de la fécondité s'explique, dans ces trois pays, en parts à peu près égales, par l'élévation de l'âge au mariage des femmes et l'usage de la contraception dans le mariage, ce ne sont là que des moyens. Les causes profondes de ces changements de comportements résident dans l'évolution des sociétés elles-mêmes, le rééquilibrage des rôles respectifs qu'y jouent les hommes et les femmes, l'affaiblissement de l'autorité patriarcale et la montée des facteurs d'autonomie individuelle, l'évolution, enfin, de la place qu'occupe l'enfant dans les aspirations des couples et de la charge qu'il représente dans une société de plus en plus urbaine et une économie de plus en plus complexe.

Ces transformations constatées sur le marché matrimonial n'ont été possibles qu'à la faveur de changement de comportements qui ont touché aussi bien les populations urbaines que rurales. Elles résultent des mutations profondes subies à des degrés divers par les pays du Maghreb pendant la période coloniale (sédentarisation de la majorité des nomades et semi-nomades, monétarisation progressive de l'économie, etc). Ces mutations se sont accélérées au lendemain des indépendances (industrialisation, scolarisation massives des filles, urbanisation et exode rural). Elles ont de plus été accompagnées par une plus grande ouverture sur le monde extérieur (migration extérieure, cinéma, radio, télévision) et un contact plus grand avec des modèles culturels et matrimoniaux différents.

## **Sédentarisation et urbanisation accélérées : le cas de l'Algérie<sup>6</sup>**

Le processus d'urbanisation en Algérie qui a démarré au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle n'a d'abord concerné que les populations européennes. Les populations indigènes constituées pour les 2/3 par des populations nomades et semi-nomades ont d'abord connu un processus de sédentarisation qui s'est en grande partie achevé au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les populations sédentarisées ont dans un premier temps choisi un mode d'habitat éparé dans le monde rural. L'accélération de la croissance urbaine de cette dernière population n'a quant à lui véritablement commencé qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

### ***Une population concentrée sur une mince bande littorale***

La colonisation française a été à l'origine de mutations profondes dans l'organisation socio-économique de l'Algérie et de la répartition spatiale de sa population. En 1830, l'Algérie était un pays à dominante rurale avec une population à majorité nomade et semi-nomade. Sa population était estimée dans une fourchette de 3 millions à 5 millions (Kateb, 1998). Les villes étaient disséminées sur l'ensemble du territoire de la Régence. Les plus importantes étaient celles où résidait le pouvoir politique des beys, à savoir Alger, Oran, Constantine et Médéa ainsi que l'ancienne capitale des Zyannides, Tlemcen. La population de chacune des plus grandes villes (Alger, Oran et Constantine) ne

<sup>6</sup> Pour plus de détails voir « La nuptialité algérienne: fin du mariage traditionnel en Algérie » (Kateb, 2001) .

dépassait pas 40 000 habitants. Alger aurait compté 80 000 à 100 000 habitants aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

D'autres villes de moindre importance, Tlemcen, Mostaganem et Mascara à l'ouest du pays et Bône (l'actuelle Annaba) à l'est, avaient une population de plus de 10 000 habitants. Une dizaine d'autres, enfin, avaient une population voisine de 5000 habitants : Nédroma, Médéa<sup>7</sup>, Miliana, Bougie, Jijel, Dellys, Blida, Koléa, Biskra et Laghouat. Toutes ces villes étaient pour l'essentiel des centres commerciaux. Cependant, certaines d'entre elles, comme Tlemcen, Alger ou Constantine abritaient des activités manufacturières textiles à côté de l'artisanat traditionnel des villes maghrébines.

La population était globalement répartie entre nomades, semi-nomades et sédentaires. Ces derniers ne représentaient que le tiers de la population totale. Les nomades et semi-nomades occupaient des territoires correspondant à leurs migrations saisonnières orientées nord-sud. La répartition spatiale des populations sédentaires, au moment de l'arrivée des Français, était très différente de celle de l'Europe. En effet, les montagnes étaient beaucoup plus peuplées que les plaines (Bernard, 1929) : *"Quelques années après notre installation en Algérie, on se rendit compte de la répartition assurément anormale de la population ; les montagnes aux terres pauvres nourrissaient plus d'habitants que les terres basses et profondes des plaines"* (Demontès, 1923).

Au dire des observateurs, avant la conquête française la population indigène des villes représentait une faible proportion de la population sédentaire. En outre, la guerre coloniale a provoqué dès les premières semaines de l'occupation un processus migratoire qui, dans un premier temps, a touché principalement les villes. Ces dernières ont perdu une grande partie de leur population et la totalité de leurs élites. Ensuite, la résistance à la colonisation, du fait de son caractère rural, a modifié la répartition des tribus sur le territoire à la suite des séquestres et des contributions de guerre qu'elles ont dû verser à l'occupant. Mais la répartition spatiale de la population a aussi été perturbée par la politique coloniale de confiscation des terres et de sédentarisation des nomades et semi-nomades.

Trois types d'actions vont conjuguer leurs effets sur le genre de vie de la population indigène, ce qui modifiera la répartition du peuplement sur le territoire : les opérations de cantonnement<sup>8</sup> des tribus et le début de mise en place des douars-communes, la création de centres de colonisation pour les besoins des nouveaux colons et enfin le processus de privatisation des terres collectives avec l'objectif d'instaurer un marché foncier destiné à faciliter les transactions foncières au profit des populations européennes. Ces actions associées au développement de l'économie coloniale et les formes spécifiques de son intégration dans le marché français vont renouveler l'organisation du territoire et la répartition de la population. Ainsi, les villes du littoral (ports d'exportation des produits agricoles et des matières premières et lieu d'implantation des premières unités industrielles) autour desquelles s'organisent les infrastructures de communication ont vu leur population multipliée par dix en un siècle, alors que la population totale du pays a, au plus, été multipliée par trois. Les crises économiques et sociales permanentes vécues par le bled (zone de l'agriculture traditionnelle) ont à la faveur de l'exode rural orienté les populations vers l'Algérie moderne. Ces tendances seront renforcées par la politique d'industrialisation menée au lendemain de l'indépendance.

Ce processus de transformation du genre de vie des populations va connaître une accélération avec la première guerre mondiale et ses conséquences. La hausse du prix des céréales a entraîné l'extension des cultures au détriment de l'élevage, y compris sur les terres les moins favorables aux cultures. Cette fois-ci, c'est sous l'action des lois du marché, et non plus des mesures administratives de resserrement de la propriété indigène, que les terrains de parcours reculaient devant les cultures et, par la même occasion, la tente laissait place au gourbi. Ce dernier deviendra progressivement la principale forme d'habitation. Pour les populations qui se sédentarisent, ce n'est pas forcément un signe de progrès.

<sup>7</sup> Bien qu'il s'agisse d'une petite ville, Médéa jouait un rôle important en tant que chef-lieu du beylick du Tytterie au même titre qu'Oran et Constantine.

<sup>8</sup> Les opérations de cantonnement ont débuté en 1851 et se sont terminées avec l'application du « sénatus consulte » de 1863 sur la propriété foncière, leur objectif était de récupérer des terres au profit de la colonisation en délimitant les surfaces appartenant à la tribu d'où le nom de cantonnement ; on a cantonné les tribus sur des portions de territoires qu'elles occupaient précédemment.



En 1954, le maillage du réseau urbain était relativement dense dans le nord, plus lâche dans la région des hauts-plateaux (steppes de l'ouest et hautes-plaines constantinoises) où les distances et la faiblesse des densités de population ne contribuaient pas à assurer une hiérarchisation équilibrée des villes. Le sud du pays (Sahara), pour sa part, avait un réseau tout à fait particulier lié aux conditions physiques et naturelles. En dehors de Biskra, Ghardaïa et de Béchar, on ne pouvait pas parler de ville dans ces zones désertiques. La vie s'y organisait en effet en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et les agglomérations de population étaient constituées d'oasis. Les quatre plus grandes villes (Alger, Oran, Constantine et Annaba) tranchaient nettement sur les villes de taille inférieure. Cette structure du réseau urbain caractérise l'organisation de l'économie d'exploitation coloniale et est marquée par de profonds déséquilibres régionaux. Elle est le résultat de mutations socio-économiques considérables (sédentarisation, salariat, privatisation d'une partie des terres collectives, introduction de la viticulture) intervenues dans un temps relativement court.

Au lendemain de l'indépendance, les plans de développement économiques ont prolongé les tendances qui caractérisaient le système urbain hérité de la colonisation. Les politiques mises en œuvre semblent renforcer une tendance lourde à la « littoralisation » de l'urbanisation et à une concentration excessive de la population dans le nord du pays. Cette situation menace le potentiel agricole et l'environnement des villes, elle accroît de plus les difficultés de leur gestion sous tous les aspects de la vie urbaine. Cette tendance lourde du processus d'urbanisation en Algérie ne masque-t-elle pas l'existence de modifications substantielles dans la répartition du peuplement et dans l'organisation du système urbain telles que le laissent apparaître les résultats des deux derniers recensements de la population ? La question concerne l'évolution du système urbain algérien et de la répartition spatiale de la population algérienne. Se dessine-t-il des tendances d'évolution susceptibles de corriger les déséquilibres hérités de la période coloniale ? Quelles sont les mesures en matière d'aménagement susceptibles de favoriser les changements perceptibles ? Quelles répercussions peuvent avoir sur la répartition spatiale de la population l'arrêt des investissements publics et l'insécurité qui règne dans les zones rurales (combats, massacres, racket) ?

### ***Accélération de l'urbanisation après la seconde guerre mondiale***

Bien que sa population rurale ait augmenté en valeur absolue (de 8 à 12 millions entre 1966 et 1998), l'Algérie est aujourd'hui un pays où vivent plus de citadins que de ruraux. Le volume de sa population urbaine a été multiplié par 4,6. Elle passe ainsi en trente ans de 3,7 à 17,1 millions d'habitants. Elle représente actuellement près de 60% de sa population totale (cf. *Annexe 3*). En 1954, 20% de la « population musulmane<sup>9</sup> » était urbaine. Aujourd'hui, 3 Algériens sur 5 vivent dans des agglomérations urbaines. Ils étaient deux fois moins nombreux en 1966. Dans les premières années de l'indépendance, la croissance urbaine était extrêmement rapide : plus du double de la croissance totale. Elle a connu par la suite un léger ralentissement tout en restant à un niveau élevé (plus de 5,5% par an dans les vingt années qui ont suivi l'indépendance). Elle connaît au cours des dernières années un ralentissement relativement important, malgré les migrations vers les centres agglomérés induites par les affrontements armés et les massacres de civils. Elle reste cependant du même ordre de grandeur que dans les décennies qui ont précédé l'indépendance de l'Algérie, marquées par un fort exode rural.

La croissance urbaine s'est accompagnée d'un processus d'agglomération des populations dans un pays où, on l'a vu, les 2/3 de la population était nomade et semi-nomade au milieu du XIXe siècle. Ainsi, entre 1966 et 1998, la population agglomérée est passée de 53 % (6,4 millions) à 81% de la population totale (23,6 millions). Et, si en 1966, 21 wilayas (départements) avaient moins de 50% de population agglomérée, en 1998, aucune n'en avait moins de 50% et, à la même date, 26 sur 48 ont plus de 80% de population agglomérée.

Cette croissance de la population agglomérée s'est accompagnée d'un accroissement du nombre des agglomérations de plus de 2500 habitants. Il est passé de 333 en 1966 à 1016 en 1987. La tendance au regroupement des populations rurales dans des agglomérations de plus en plus

---

<sup>9</sup> La Statistique générale de l'Algérie répartissait la population de l'Algérie en « musulmane » (pour désigner la population algérienne) et en « non musulmane » pour désigner la population d'origine européenne

nombreuses s'explique par les pratiques de l'État et des services publics mais aussi par l'action des individus. La politique agraire de l'État, menée pendant la période 1972-1981, a privilégié ce regroupement de population, avec la construction de « villages agricoles socialistes » comptant plus d'une centaine de constructions. Sur les 1000 villages programmés, 350 ont été réalisés. Globalement, l'offre d'habitat rural a toujours, pour des raisons de rentabilité des infrastructures sociales, favorisé les constructions groupées. Les individus, pour pouvoir bénéficier des infrastructures diverses (routes, électricité, eau, écoles, centres de santé, etc) mises en place par les pouvoirs publics, ont eu tendance à se rapprocher des agglomérations où elles étaient implantées.

La situation a connu des évolutions identiques en Tunisie et au Maroc, avec cependant un système urbain relativement plus équilibré en Algérie. Comparé à l'armature urbaine des pays voisins, le poids de l'agglomération d'Alger semble relativement moins important. En 1999, son poids dans l'ensemble de la population urbaine n'est que de 12,6% alors qu'il est de 34,4% pour la ville de Tunis et 20,8 % pour Casablanca. Ces transformations dans le genre de vie et la répartition du peuplement sur les territoires respectifs de ces pays se sont répercutés directement sur la composition de sa population active qui s'est considérablement modifiée.

Au lendemain des indépendances, quatre actifs sur cinq travaillaient dans le secteur agricole alors qu'aujourd'hui, il n'y en a plus (en Algérie et en Tunisie surtout) qu'un sur cinq. De plus, bien que les taux d'activité féminin restent relativement faibles comparativement à d'autres pays, la proportion de femmes sur le marché du travail ne cesse de croître. Elle est cependant plus importante au Maroc (où le taux d'activité féminin est de 31% des 15 ans et plus) qu'en Tunisie (23%) et en Algérie (12%). Ces évolutions sont en partie liées aux progrès de l'éducation, notamment des femmes. Les progrès ont été favorisés par les processus d'urbanisation et d'agglomération des populations qui ont rentabilisé les infrastructures mises en place.

## Les progrès de l'éducation et de la scolarisation

Cette nouvelle démographie des pays du Maghreb présente un sérieux handicap pour les efforts entrepris de scolarisation et d'éducation des générations qui se sont succédé depuis plusieurs décennies. Plus de 20% de la population totale y est en âge d'être scolarisée. Comparativement aux pays du nord de la Méditerranée (France, Italie, Espagne, Portugal), la proportion de la population algérienne scolarisable est pratiquement le double<sup>10</sup>. Elle a elle-même doublé en une trentaine d'années, atteignant 6,6 millions au recensement de 1998 soit 23% de la population totale<sup>11</sup>.

### *Recul de l'analphabétisme*

Bien que l'analphabétisme soit loin d'être éradiqué, il a cependant connu un recul appréciable. Estimée à plus de 90% de la population des 10 ans et plus au moment des indépendances, la proportion d'analphabètes a été ramenée à moins d'un tiers en Algérie et en Tunisie (*cf. Annexe 4*). Au Maroc, elle est plus importante : plus d'un Marocain sur deux (âgé de plus de 9 ans) était encore analphabète en 1994 (Kateb, 2001a).

L'analphabétisme se limite néanmoins de plus en plus dans les groupes d'âges élevés car les actions de lutte contre l'analphabétisme en direction des adultes n'en ont touché qu'un faible nombre (essentiellement ceux travaillant dans le secteur public). Le recul de l'analphabétisme est donc principalement le résultat des progrès de la scolarisation des enfants d'âge scolaire. En Tunisie par exemple, l'analphabétisme des 10-29 ans est actuellement inférieur à 8% alors qu'il est de 32% pour l'ensemble des 10 ans et plus. Malgré ce recul, le nombre des analphabètes reste considérable pour ces pays (en Algérie, il est estimé à 7 millions).

<sup>10</sup> Les estimations d'Eurostat donnent 11,8% d'enfants âgés de 6-14 ans pour la France, 10,6% pour le Portugal, 10% pour l'Espagne et environ 9% pour l'Italie.

<sup>11</sup> Elle était de 5,6 millions en 1987, 4,1 millions en 1977 et un peu moins de 3 millions en 1966.

Le nombre des analphabètes est moins important chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, chez ces dernières, la baisse a été plus marquée au cours des dernières années et plus encore en Algérie et en Tunisie qu'au Maroc. Cette situation est le résultat des progrès de la scolarisation des enfants et, au Maroc, de la scolarisation des filles qui avait connu un retard notable. Ce sont en effet les nouvelles générations qui bénéficient de la scolarité obligatoire contribuant ainsi, année après année, à réduire le taux d'analphabétisme de la population.

### ***Démocratisation et féminisation du système scolaire***

La scolarisation est donc considérée comme la vraie mesure du progrès de l'éducation. Les taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans sont aujourd'hui proche des 90% de cette classe d'âge en Algérie et en Tunisie et des trois quarts au Maroc, alors qu'ils n'en touchaient qu'à peu près 15% à la veille des indépendances (cf. *Annexe 5*). De plus, la scolarisation des filles se développe dans les trois pays, ses taux tendent à se rapprocher de ceux des garçons et elle est marquée par une réussite plus grande. Moins nombreuses dans le primaire, les filles sont depuis quelques années en plus grand nombre dans le secondaire (surtout en Algérie et en Tunisie) et autant que les garçons sinon plus dans le supérieur.

De même, l'évolution des proportions de personnes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus est liée à l'explosion générale des effectifs scolaires (8 millions d'enfants scolarisés tous cycles confondus en Algérie, 6 millions au Maroc et près de 3 millions en Tunisie). En effet, le différentiel éducatif entre générations est considérable dans les trois pays. Parmi les moins de 35 ans, la part des personnes n'ayant reçu aucune instruction ou une instruction faible est relativement faible, alors que chez les plus de 35 ans, l'analphabétisme ou un niveau d'instruction primaire sont prépondérants. Parmi la population âgée de dix ans et plus, la proportion de ceux ayant un niveau d'étude supérieur est passé de moins de 1% à plus de 5%.

Des générations moins analphabètes que celles de leurs parents et ayant un niveau d'instruction plus élevé modifient les rapports familiaux et accentuent les conflits intergénérationnels dans des sociétés patriarcales en dissolution. En réalité, l'école, et en particulier l'enseignement supérieur, a été le principal instrument d'ascension et de mobilité sociale depuis l'indépendance de ces pays et jusqu'au milieu des années 1980. À partir de cette date, les crises économiques, sociales et politiques qui les frappent à des degrés divers ont fait monter la courbe du chômage et créé un problème aussi inattendu qu'apparemment insoluble : le chômage des diplômés. La place et la vision de l'école dans la société est en train de connaître des modifications considérables qui peuvent conduire à des processus de déscolarisation (Kateb, 2001b).

## **Interrogations sur la nuptialité : le cas de l'Algérie**

Au-delà de son rôle de régulateur mécanique de la fécondité, le mariage et les pratiques matrimoniales en général sont une expression des mutations de l'évolution de la famille et de la société en général (Ouadah-Bedidi, 2001). Ils reflètent les profonds changements qui s'opèrent et leur analyse permet de saisir en profondeur les mutations dans le comportement des individus en liaison avec les autres changements socio-économiques en cours. Les transformations qui affectent la nuptialité maghrébine soulèvent aussi maintes interrogations. Il y a quelques décennies, le mariage « ordinaire » ou « commun » en Algérie et au Maghreb en général était universel, précoce, endogame et la femme était de plusieurs années la cadette de son époux. Qu'en est-il aujourd'hui de ce mariage traditionnel ? L'analyse du système matrimonial en Algérie est à tout le moins un exemple très illustratif.

### ***Célibataires plus longtemps mais tous mariés à cinquante ans***

Dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les auteurs qui se sont intéressés à la nuptialité en Algérie ont mis l'accent sur l'intensité élevée de la nuptialité (Bernard, 1929, Demontès, 1923 ). Alors

que pour la population européenne, le célibat définitif<sup>12</sup> aussi bien pour les hommes que pour les femmes était significatif, pour la population musulmane, il était exceptionnel. Il ne concernait en général que des handicapés physiques et mentaux. À l'âge de 35 ans, la quasi-totalité des femmes s'était mariée au moins une fois. Les hommes se mariaient à un âge plus élevé.

Dans le dernier demi-siècle (1948-1998), la situation n'a guère changé. La proportion de personnes célibataires à 50 ans est restée très faible et quasiment stable chez les femmes autour de 2%, alors que, chez les hommes, elle est passée de 4% en 1948 à environ 2% en 1998 (cf. *Annexe 6*). Ces niveaux très faibles de célibataires définitifs peuvent donner l'impression que les femmes et les hommes finissent tous par se marier. Mais ce n'est peut-être là qu'un effet de génération. Cette forte nuptialité caractérise les personnes nées au milieu du siècle. Il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas de modifications substantielles pour les générations plus jeunes nées après l'indépendance. La forte croissance des proportions de célibataires à tous les âges, comme nous allons le voir, permet de se demander si le célibat définitif ne va pas finir par prendre lui-même de l'ampleur quand ces nouvelles générations approcheront à leur tour de la cinquantaine.

Après une légère baisse observée entre 1948 et 1966, la proportion de célibataires dans la population totale âgée de 10 ans et plus n'a pas cessé d'augmenter. En 1998, une femme sur deux est célibataire contre une sur trois en 1948. Les proportions de célibataires ont fortement augmenté à tous les âges. Alors qu'en 1966, plus d'une femme sur deux était déjà mariée à 15-19 ans, en 1998, elles ne sont plus que deux sur cent environ à s'être déjà mariées à cet âge. De même, près de 11% seulement des femmes étaient encore célibataires à 20-24 ans, en 1966, mais elles sont près de 77% à être encore célibataires à cet âge en 1998, soit 7 fois plus. Pour les 30-34ans, l'évolution est aussi spectaculaire et, en l'espace de dix ans seulement (1987-1998), la proportion de célibataires a plus que doublé (cf. *Annexe 6*). Chez les hommes, les changements sont aussi importants. Près de six hommes sur dix sont célibataires, en 1998, contre seulement quatre sur dix, en 1966. À cette date, on trouvait déjà près d'un homme sur deux déjà marié à 20-24 ans. En 1998, il n'y en a plus que trois sur cent. De même, à 30-34 ans moins d'un homme sur dix était célibataire en 1966. Trente ans plus tard, on compte près de quatre sur dix qui ne se sont pas mariés à cet âge.

En l'espace de trois décennies, en Algérie comme en Tunisie (Ben Salem, Locoh, 2001) et au Maroc, les femmes, encore plus que les hommes, sont donc passées d'un cycle de vie essentiellement consacré au mariage et à la reproduction, à un nouveau cycle où l'âge adulte commence par une période de célibat de plus en plus longue. Les travaux sur la nuptialité européenne (Hajnal, 1965) ont montré que l'accroissement de la proportion de célibataires définitifs était le prix à payer d'un âge tardif au mariage et de la liberté de choisir son conjoint. En sera-t-il de même pour les pays du Maghreb ?

### ***La fin du mariage précoce des femmes***

L'âge au mariage particulièrement élevé des femmes maghrébines contemporaines signale un changement considérable dans le système matrimonial. En effet, les sociétés maghrébines sont passées en un siècle d'un système matrimonial reposant sur le mariage précoce et pubertaire des femmes à un modèle de mariage tardif. Au début du siècle, les Algériens se mariaient jeunes et les filles plus jeunes que les garçons. En 1911, une femme sur deux âgée de 17 ans était déjà mariée (Fargues, 1986) et près d'une femme sur deux avant 20 ans. De plus, de 1900 à 1915, 5% des mariées de l'année avaient moins de 15 ans. Le mariage précoce existait aussi chez les hommes, mais dans des proportions moins importantes, un homme sur dix âgés de moins de 20 ans étant marié. Ce n'est qu'à 35 ans que le pourcentage atteint les 75%. En 1911, l'âge moyen au premier mariage était évalué à 17,6 ans pour les femmes et 26,5 ans pour les hommes. Pendant les trois premiers quarts du XXème, l'âge au mariage a connu des fluctuations importantes tout en restant dans un système caractérisé par le mariage précoce des femmes.

---

<sup>12</sup> On désigne par célibat définitif la proportion de célibataires à 50 ans car on estime que les premiers mariages à cet âge sont rares.

L'âge moyen au mariage a diminué au lendemain de la seconde guerre mondiale tant pour les hommes que pour les femmes jusqu'en 1966 où il est passé par son minimum (18,3 ans pour les femmes et 23,8 ans pour les hommes). Depuis, il ne cesse d'augmenter (*cf. Figure 3*), atteignant, en 1998, 27,6 ans pour les femmes et 31,3 ans pour les hommes. En l'espace de trente ans (de 1966 à 1998), les femmes ont retardé de près de 10 ans leur premier mariage et les hommes de plus de 8.

D'une part, il est vraisemblable que, des années 1940 aux années 1960, le contexte de lutte pour l'indépendance a provoqué, en réaction à la puissance coloniale, un certain retour aux valeurs traditionnelles (Ouadah-Bedidi, Vallin, 2001). D'autre part, cette baisse constatée de l'âge moyen au premier mariage au lendemain de la seconde guerre mondiale serait également liée aux problèmes d'enregistrement des mariages et fort probablement aussi au développement du salariat et de l'émigration vers la France, qui donnaient une plus grande autonomie aux jeunes hommes par rapport au groupe familial et communautaire. De plus, les pratiques matrimoniales algériennes ne font pas toujours correspondre la signature de l'acte de mariage avec le début de la vie commune qui peut intervenir plusieurs mois voire une année après, dans certains cas (Kateb, 2001b).

Cette hausse de l'âge au mariage concerne aussi bien les zones urbaines que les zones rurales où elle est encore plus rapide. L'opposition entre un monde rural où les femmes se mariaient très jeunes et un monde urbain où les filles se marient plus tardivement tend à disparaître. Si cette évolution a été à peu près parallèle pour les femmes et les hommes jusqu'à la fin des années 1980, dans la période la plus récente, et plus encore en milieu rural, l'âge au mariage des femmes a augmenté plus vite que celui des hommes (*cf. Annexe 7*). La forte augmentation de l'âge au mariage des femmes rurales correspond bien aux évolutions du monde rural lui-même. Il est également possible que l'accélération de l'élévation de l'âge au mariage de femmes en milieu rural ait été dans une certaine mesure renforcée par l'émigration des hommes vers les villes ou vers l'étranger, ce qui a créé un déséquilibre sur le marché matrimonial, comme cela a pu être constaté en Tunisie (Ben Salem et Locoh, 2000).

Le retard de l'âge au mariage concerne des populations réparties sur l'ensemble du territoire algérien. En 1966, les mariages conclus avant 20 ans étaient assez fréquents dans la plupart des wilayas, dont certaines enregistraient même des âges moyens au premier mariage inférieurs à la limite légale qui, à cette époque, était de 16 ans pour les femmes (Ouadah-Bedidi, Vallin, 2001). En 1998, le mariage précoce des femmes a disparu de la carte algérienne. L'âge moyen au premier mariage le plus bas chez les femmes est observé à Illizi, dans le sud (24 ans soit 6 ans de plus que l'âge légal relevé à 18 ans en 1984). L'âge moyen maximal au premier mariage est enregistré à Alger (environ 30 ans). De même, plus d'une wilaya sur deux enregistre un âge au mariage égal ou supérieur à 27 ans, contre seulement une en 1987 (Alger).

Comment expliquer cette transformation considérable du système matrimonial dans des pays musulmans où la tradition est plutôt favorable au mariage précoce des femmes, à leur exclusion de l'espace public et à leur confinement en tant que reproductrice dans l'espace domestique ? Nombre de spécialistes voient l'origine de cette transformation du système matrimonial dans les progrès de l'instruction des femmes, le chômage des jeunes adultes (rendant difficile la constitution de la dot et des frais de première installation du couple) ou la crise de l'offre de logement qui sévit en Algérie.

Les facteurs cités précédemment comme cause au retard de l'âge au premier mariage (instruction, chômage, logement) exercent des effets mécaniques, parfois même directs, mais ils ne peuvent agir que s'ils sont accompagnés d'une évolution des comportements et attestent notamment d'une vision plus moderne de la place des femmes dans la société. Ainsi, en matière d'instruction, pendant des décennies les filles pubères scolarisées dans les centres urbains étaient déscolarisées dès que se présentait un prétendant, puis une évolution s'est dessinée au début des années 1970 et les parents ont commencé d'exiger des prétendants d'attendre la fin de la scolarisation.

### ***La réduction de l'écart d'âge entre époux, une entrave aux mariages polygames***

Le système matrimonial traditionnel dans les pays du Maghreb reposait sur le mariage précoce des femmes et nécessitait un écart d'âge élevé entre les conjoints. Or ce dernier, lorsqu'il est associé à

une pyramide des âges large à la base et étroite au sommet, comme le cas l'Algérie, assure le surnombre des femmes à marier sur le marché matrimonial et rend la polygamie possible (Pison, 1986). Cependant, dans le cas de l'Algérie, il agissait en concomitance avec la dot que le prétendant devait verser à la famille de la mariée. En effet, cette obligation diminuait le nombre de demandeurs d'épouses parmi les hommes mariables. Alors que toutes les femmes non mariées de plus de dix ans étaient sur le marché, la dot obligeait certains hommes au mariage tardif.

Au début du siècle en Algérie, les femmes âgées de moins de 15 ans avaient en moyenne 14 ans d'écart avec leur mari. Chez les femmes de 15 à 20 ans, les écarts d'âges étaient proches de 9 ans pour les premières années du vingtième siècle et supérieurs à 10 à partir de 1905 (Kateb, 2000). Le relèvement de l'âge au mariage des femmes s'est traduit par une tendance à la réduction de l'écart d'âge entre époux. Cet écart a connu une diminution importante. Il est passé d'une dizaine d'années au début du siècle, à un peu plus de 5 ans au milieu du siècle. Ce rapprochement des âges au premier mariage s'est considérablement accéléré à partir de 1966 et la différence est tombée à 4,4 en 1977 puis à 3,9 en 1987 et enfin à 3,7 ans en 1998 (cf. *Annexe 7*).

Traditionnellement, l'écart d'âge entre époux était plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela allait de pair avec des âges au premier mariage nettement plus faibles et confortait l'idée suivant laquelle la société traditionnelle patriarcale favorisait le mariage précoce des filles et les grands écarts d'âge entre époux. Avec l'évolution générale du pays, les âges au mariage ont augmenté et les écarts d'âge entre époux se sont réduits dans les deux secteurs. Comme pour les âges moyens au premier mariage, si les évolutions des écarts a touché tous les régions, les différences entre wilaya persistent. De ce fait, l'écart entre sexes opposaient encore plus nettement qu'en 1987 le sud au nord. Alors que, dans les wilaya du sud, il atteignait facilement 8 ou 9 ans, il n'était guère que de 4 ou 5 ans dans celles du nord (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000, Kateb, 2001b).

Cette diminution de l'écart d'âge entre époux tend à diminuer le surnombre des femmes sur le marché matrimonial, donc à réduire les possibilités de mariage polygames bien que celui-ci reste autorisé par la loi. En effet, l'équilibre entre les sexes diminue la concurrence entre les femmes et, par conséquent, il limite « l'obligation » qui est faite à certaines d'entre elles de se plier à la polygamie pour trouver un époux. Mais, en même temps, la réduction du déséquilibre homme-femme sur le marché matrimonial peut pousser à la hausse de la dot exigée par la famille de la mariée et retarder la concrétisation d'unions contractées.

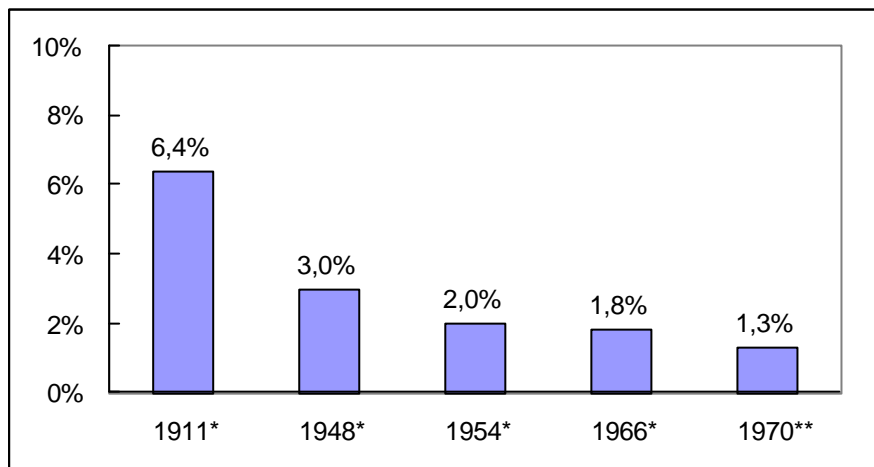
### ***Faible proportion des polygames et tendance à la baisse***

Les données de l'état civil publiées par la Statistique générale de l'Algérie entre 1900 et 1915 indiquent que les mariages polygames représentent entre 10 et 16% des mariages de l'année, avec une tendance générale à la baisse. Cependant, les données fournies par les recensements diminuent l'importance relative de la polygamie. Les recensements de 1906 et 1911 devaient permettre de mieux percevoir le phénomène. Selon Démontes (1923), le recensement de 1906 a enregistré 50 747 polygames mais n'a pas pu faire la différence entre les hommes et les femmes mariées. Par contre en 1911, l'opération aurait été menée à son terme et il y aurait eu 55 727 polygames recensés pour 873 499 hommes mariés, le nombre des femmes mariées étant à cette date de 969 447 (soit 1,11 femmes mariées par homme marié). La proportion d'hommes polygames était de 6,4%, très inférieure aux proportions qui se dégagent des données de l'état civil. Cela signifie probablement qu'un grand nombre de mariages monogames échappait à l'enregistrement d'état civil. En effet, la majorité des polygames étant des notables liés à l'administration en place, leurs unions échappaient difficilement à l'enregistrement. Contrairement à ce qui apparaît quand on étudie le recensement de 1987<sup>13</sup>, cette différence ne pouvait à cette époque correspondre à un divorce différé après le remariage car il n'y avait pas de procédure judiciaire de divorce plus ou moins longue (l'obligation de passer devant la

<sup>13</sup> L'introduction de la catégorie « séparée » fait apparaître un déséquilibre au détriment des femmes, qui doivent engager une longue procédure de divorce (le nombre des femmes séparées est de 5 fois supérieur à celui des hommes ; ces derniers auraient contracté mariage sans divorcer et seraient donc polygames selon la loi).

justice pour obtenir le divorce date de 1957) et les autorités se contentaient d'enregistrer la volonté du mari.

La polygamie semble en régression en nombre absolu et relatif tout au long du XXe siècle. Le nombre de polygames recensés en 1948 s'est élevé à 38 876, soit 3% de la population masculine mariée, et n'est que de 29571 au recensement de 1954. Après cette date, l'information sur la polygamie n'est plus publiée pour l'Algérie entière, mais seulement pour la population des communes urbaines et seulement pour la période de 1954 à 1959. Le nombre de mariages polygames représente une faible proportion des mariages enregistrés à l'état civil (1,1% en 1954, 1,5% en 1955 et moins de 1% pour les années qui suivirent). Cependant, rien ne permet de dire que, pour l'Algérie entière, il soit à ce niveau. Les recensements de 1948 et 1954 indiquent une proportion en hausse du nombre de femmes mariées par homme marié. Cette proportion passe de 1,05 à 1,08 entre les deux recensements. En d'autres termes, la proportion de femmes vivant en co-épouses auraient eu une progression entre les deux recensements (Kateb, 2001b).



**Figure 4. Évolution du taux\* de polygamie de 1911 à 1970**

**Sources: ONS, recensement, enquête national de santé.**

\*Nombre d'époux polygames pour 1000 hommes mariés.

Les restrictions introduites au lendemain de l'indépendance visaient à rendre plus difficile le statut de polygame mais ne l'interdisaient pas de peur de mécontenter les milieux religieux alors que, dans la société, la polygamie est en net recul. Les services statistiques ne se préoccupaient plus de relever cette information considérant, à tort ou à raison, que c'est un phénomène marginal dans la société. Le recensement de 1998 indique qu'il y a 102,6 femmes mariées pour 100 hommes mariés. En 1987, ce taux était de 104,7. La différence entre rural et urbain est notable, en 1987, (105,8 contre 103,6), alors qu'elle apparaît moins, en 1998, où le taux pour les agglomérations chefs-lieux administratifs est de 102,5 et de 102,9 seulement pour les agglomérations secondaires et les zones éparses. Ce rapport traduit une baisse par rapport à celui de 1954 où il était de 108,8. De plus, il intègre toutes les générations. Les données de l'état civil sont irrégulières et ne permettent de saisir la polygamie que sur les tableaux qui donnent le statut matrimonial antérieur par la catégorie « déjà marié ». Tous les ans, l'état civil enregistre, pour 1000 mariages, environ 20 à 40 qui sont le fait d'hommes déjà mariés.

Ces hommes juridiquement polygames ont-ils tous plusieurs épouses ? Ne seraient-ils pas des hommes séparés de leurs femmes qui auraient mis à profit la loi pour contracter un nouveau mariage sans divorcer de leur épouse antérieure, cette dernière ne pouvant de ce fait se remarier et se marier ? Nous avons affaire, visiblement, à des divorces différés, des hommes se remarquant avant la prononciation du divorce par la justice. Dans tous les cas, c'est ce que laisse supposer le recensement

de 1987 qui donne le nombre de 16 623 femmes ayant un statut matrimonial de « séparée » alors qu'il n'y a que 3637 hommes dans ce cas. La polygamie pourrait donc être même plus faible que ne le laissent supposer les statistiques.

Par ailleurs, et contrairement au pays du Sahel africain où la polygamie correspond à une forme d'organisation économique et sociale (main d'œuvre, revenus supplémentaires du ménage), la polygamie en Algérie, et son corollaire la répudiation, correspondent à la volonté masculine de multiplication du nombre de partenaires sexuelles ou de changement de partenaire. Le faible niveau de la polygamie et le recul enregistré depuis près d'un siècle n'ont pas conduit à la disparition de cette pratique. Dans une société qui reconnaît la sexualité masculine mais réprime celle des femmes, cette volonté de multiplier le nombre de partenaires ne peut être satisfaite que dans le cadre du mariage car les femmes sont en permanence sous contrôle et sous la surveillance du groupe familial ou communautaire. Le mariage est le seul cadre admissible par la société pour l'exercice de la sexualité, l'élément fondateur du couple, avec de surcroît une exigence de virginité des filles au moment du mariage qui exclut les rapports sexuels pré-nuptiaux. Il reste toujours ainsi une institution forte, contrairement aux pays européens où il y a une désaffection vis à vis des formes antérieures du mariage civil ou religieux et où se développent de nouvelles formes d'union.

### ***La baisse de la répudiation au cours du vingtième siècle***

La régulation du marché matrimonial traditionnel se faisait principalement par la dot et la répudiation, la polygamie n'ayant joué dans celle-ci qu'un rôle secondaire (Kateb, 2000). La différence fondamentale avec le modèle matrimonial occidental se situait sans conteste au niveau de la rupture des liens du mariage, qui n'était pas liée dans la majorité des cas à une décision de justice : le cadi entérinait la décision unilatérale du mari et les services d'état civil l'enregistraient. C'est pourquoi on parle de répudiation. Ensuite, la différence se situe au plan quantitatif. Les divorces au début du 20<sup>e</sup> siècle sont en moyenne dix fois plus élevés chez les Algériens que chez les Européens qui résidaient en Algérie. Ces derniers avaient un taux de divorce pour 100 mariages de l'ordre 4,8 alors que, pour les premiers, il oscillait entre 29 et 40%. C'est ce qui avait fait conclure à l'inexistence de la famille chez les Algériens : « *La famille existe à peine*<sup>14</sup> » ou alors « *si mal constituée* » (Ricoux, 1882). Et là où beaucoup ne voyaient, à l'époque, que « *désordre et anarchie familiale* », il y avait un mode particulier de régulation du marché matrimonial et de maximisation de la fécondité des mariages.

Avec 30 à 40 ruptures pour 100 mariages dans l'année, le taux de rupture d'union se situait autour des 30 % jusqu'en 1932. À partir de cette date et jusqu'en 1942, il se situe entre 20 et 30% pour atteindre 10 à 20% après 1942<sup>15</sup>. Les taux tombent en dessous des 10 % certaines années mais cela correspond plus à des correctifs pour les années de régularisation des mariages (1950 et 1951) ou à un défaut de collecte des données. Après l'indépendance, les données statistiques sont irrégulières mais elles confirment la tendance qui semblait se dessiner au milieu du siècle. Globalement, lorsque les données existent, les taux sont de l'ordre de 14 à 17 divorces pour 100 mariages à l'exception de l'année 1979 où ils atteignent le seuil de 20%. Par conséquent, sur le plan statistique, bien que le niveau des dissolutions des liens du mariage reste fixé à moins de 20%, il reste inférieur au niveau constaté au début du siècle.

Dans la société traditionnelle algérienne où le mariage était général, le taux de divorce élevé s'accompagnait d'une proportion importante de remariage. Parfois, pour des raisons liées à la dot, le mariage enregistré correspond à une reprise de la femme répudiée. Chez les hommes, le pourcentage des remariages en incluant les polygames représente plus du tiers des mariages enregistrés à l'état civil entre 1900 et 1915. Les statistiques des années 1950 ne concernent malheureusement que la population des communes urbaines et ne permettent pas de comparer la nuptialité à un demi-siècle de distance. Cependant, pour les hommes, en 1954 et 1955, les remariages représentent 15% du total des

<sup>14</sup> R. Ricoux, « Mortalité de la première enfance en Algérie », *Annales de démographie internationale*, 1882 fasc.2, Paris, Masson, 1882.

<sup>15</sup> A l'exception des années de crises économiques comme entre 1945 et 1947 où il est au dessus de 20 et atteint même 37 en 1945.



mariages et non plus le tiers, la proportion chutant à 9% dans les années qui suivent. Et seulement 5% des femmes célibataires épousent des hommes ayant déjà été mariés. Pour les femmes, la proportion de remariage est supérieure à 20% au début du siècle et près de 12% des célibataires du sexe masculin épousent des veuves ou des divorcées car la dot à payer est alors moins élevée. Ces mariages ne représentent plus que 6% au milieu du siècle. Et les veuves ou divorcées n'épousent qu'un peu plus de 5% des célibataires qui se marient.

La répudiation et le niveau important des remariages assuraient à tous les adultes, hommes ou femmes, la vie en union en poussant à la baisse le niveau de la dot mais aussi en cantonnant les rapports sexuels dans le cadre du mariage. La transformation de la procédure de rupture du mariage par simple acte d'enregistrement administratif de la volonté du mari a conduit dans les faits à une institutionnalisation de la répudiation. L'Assemblée constituante algérienne par une loi de 1962 a reconduit la législation française qui était en vigueur en Algérie dans toutes ses dispositions qui n'étaient pas contraire à la souveraineté algérienne.

En matière de mariage et de divorce, le législateur français avait opéré des réformes, dans les dernières années, qui faisaient du mariage un acte public. L'administration ne reconnaissait que le mariage contracté devant le cadî ou l'officier d'état civil, le mariage devant la djemâa et par la « fatiha » en présence de témoins n'avaient plus de valeur légale. Elle avait en outre supprimé la contrainte matrimoniale et la présence du wali (tuteur matrimonial) dans la conclusion du mariage. Le consentement exprès des époux était exigé. Celui des mineurs était complété par celui du tuteur. La répudiation est déclarée illégale (Kateb, 2001).

Cette législation héritée de la colonisation a eu cours jusqu'à son abolition en 1975, mais sans que ne lui soit substituée une autre loi sur la famille. En son absence, les juges tranchaient en fonction de leur conception de la famille, puisée plus ou moins dans la chariaâ (lois islamiques) ou dans le droit positif. Il faudra attendre juin 1984 pour qu'une nouvelle loi soit adoptée, dont les sources ont été retrouvées dans le droit musulman. Son adoption a fait suite à plusieurs tentatives (1962, 1966, 1973, 1980 et 1982) qui n'avaient pas abouti par opposition des femmes (notamment les anciennes combattantes de la guerre d'indépendance) et des courants modernistes du pouvoir.

Le code de 1984 a été un compromis entre les traditionalistes qui voulaient imposer les pratiques matrimoniales du rite malékite et les modernistes qui souhaitaient que les changements économiques et sociaux en cours dans la société soient pris en compte par la législation du mariage. En effet, l'éducation des filles, le travail et la participation des femmes aux activités publiques, l'accès admis des femmes à la contraception dans le cadre du programme d'espacement des naissances et les types de logements construits avaient créé une situation nouvelle que le code de la famille devait prendre en considération (Kateb, 2001).

L'adoption du code de la famille et les amendements qui lui sont proposés traduisent un renforcement de la chariaâ dans la législation algérienne au détriment du droit positif. Ils interviennent dans une conjoncture politique, économique et sociale totalement différente de celle qui prévalait à la veille ou au lendemain de l'indépendance. La présence des femmes dans l'espace public est une réalité tangible. Sur le marché du travail, leur force de travail, malgré sa faiblesse quantitative, vient d'un plus haut niveau de qualification que chez les hommes. Le code adopté va donc à l'encontre des pratiques sociales et des tendances qui se développaient dans la société algérienne dans le domaine matrimonial. Sa législation a été tenue pour un frein à l'évolution de la femme et de la société. Elle a mobilisé contre elle une active minorité de femmes universitaires, magistrats, cadres de l'économie et travailleuses des entreprises du secteur public.

## L'avenir démographique du Maghreb

### *La mutation du système matrimonial : réforme ou adaptation ?*

Les changements constatés de la nuptialité algérienne (âge au mariage, écart d'âge entre époux, recul de la polygamie, accord des conjoints) correspondent à première vue à une évolution qui rapprocherait les pratiques matrimoniales des pays maghrébins de celles qui ont cours dans les pays d'Europe. Les plus spectaculaires ont été sans conteste le relèvement de l'âge au mariage pour les deux sexes et la réduction de l'écart d'âge entre époux. Le mariage précoce des filles, très répandu pendant et avant la période coloniale, a pratiquement disparu. Les mesures législatives prises ont contribué sensiblement à ces transformations, notamment avec la fixation de l'âge légal au mariage pour les filles à 15 ans puis 18 ans et l'obligation d'une décision judiciaire pour le divorce. Ces mesures, à impact évident, ne sont pas suffisantes toutefois pour expliquer l'ampleur de certains changements. En effet, le relèvement de l'âge au mariage est très au-dessus de l'âge légal fixé par la loi et semble être le déterminant principal de la rapide baisse de la fécondité constatée au cours des dernières décennies.

Une autre modification importante est relative à la dissolution des liens du mariage, visible dans la mesure statistique du phénomène mais aussi dans la définition des relations entre les sexes. Le nombre des dissolutions a considérablement diminué depuis un siècle et conduit probablement à une plus grande stabilité de la cellule familiale. Le second aspect du problème, et probablement la modification la plus importante, est d'ordre législatif. Toute dissolution exige l'ouverture d'une procédure judiciaire qui devait mettre fin ou au moins limiter la répudiation en créant les conditions pour faire cesser l'inégalité entre sexes devant le divorce. Le droit au divorce des femmes est théoriquement élargi par la loi, mais les dispositions algériennes légales portant statut personnel (code de la famille de 1984) ou la « Moudaouana » marocaine, en introduisant la « volonté » de l'époux et non pas sa « demande », ne font que donner un label judiciaire à l'acte de répudiation du mari. Seule la Tunisie a adopté une loi portant statut personnel, complétée par un ensemble de dispositifs légaux qui assurent aux femmes l'égalité des droits par interdiction de la polygamie et ferme instauration du divorce judiciaire.

Quelle est la portée réelle de ces profondes transformations constatées dans le modèle de nuptialité maghrébine. Est ce vraiment la fin du modèle « traditionnel » ? Si oui, quel serait le modèle de substitution ? Le modèle « moderne » serait-il à l'image du modèle occidental ou bien prendra-t-il une forme intermédiaire ?

### *Jusqu'où la fécondité baissera-t-elle ?*

Il est peu probable que la baisse de la fécondité se fixe au niveau où elle suffirait à assurer un strict remplacement des générations avec 2,1 enfants par femme. Certes, en raison de son niveau déjà élevé (proche de la trentaine), l'âge moyen au premier mariage n'augmentera probablement plus guère. On peut même imaginer que certains facteurs limitant de la fécondité régresseront. Ainsi, avec l'évolution des modes de vie, l'allaitement maternel encore assez largement pratiqué pourrait diminuer et donc allonger les durées d'exposition au risque de maternité dans le mariage. De même, si la cohabitation hors mariage se développait, la fécondité hors mariage pourrait elle-même ne plus être négligeable. Mais ces facteurs possibles de hausse sont très fortement liés à l'évolution des attitudes et des comportements procréateurs qui constitue le principal moteur de la maîtrise de la fécondité. Il est donc très vraisemblable que, même si les durées d'exposition au risque s'allongent, le développement de la contraception ou, en cas d'échec, de l'avortement, l'emporteront largement et conduiront les populations maghrébines, comme de l'autre côté de la Méditerranée, vers des fécondités nettement inférieures à deux enfants par femme.

Partout, la baisse de la fécondité a déjà lancé une profonde transformation de la structure par âge de la population. Le processus est largement engagé dans les trois pays du Maghreb, dont les pyramides des âges se sont fortement rétrécies à la base (cf. Figure 3). Le phénomène est un peu plus avancé en Tunisie où la baisse de la fécondité a été plus précoce et il l'est un peu moins en Algérie. Mais, dans les trois pays, il est très rapide. En Algérie, par exemple, au recensement de 1998, la tranche d'âges des 0-4 ans ne représente plus que 10 % de la population totale contre 20 % en 1966. Pour l'heure, cette baisse joue dans le sens d'un allègement de la charge des inactifs et constitue un facteur favorable au développement économique. Ce phénomène va s'accroître pendant quelques années encore, ouvrant la voie à une sorte « d'âge d'or démographique ». Cependant, cet avantage ne sera que de courte durée. En effet, ces générations moins nombreuses qui, aujourd'hui, allègent la charge pesant sur les actifs, arriveront bientôt en âge d'activité, tandis que leurs aînées, plus nombreuses, atteindront celui de la retraite. Le vieillissement démographique grossira alors les rangs des personnes âgées et induira tous les problèmes que connaissent à présent les pays du Nord mais de façon beaucoup plus brutale car, tout comme la baisse de la fécondité l'a été, ce vieillissement démographique sera beaucoup plus rapide au Maghreb qu'en Europe. D'ici là, cependant, la population continuera à augmenter. Ce n'est pas en effet parce que la fécondité est arrivée au seuil du remplacement que la croissance démographique s'arrête aussitôt. Les générations les plus nombreuses ont aujourd'hui entre 5 et 20 ans. Arrivées à l'âge de procréer, même avec une fécondité réduite, elles feront au total plus d'enfants que leurs aînées. On peut donc s'attendre que, d'ici à 2050, la population de la Tunisie augmente encore de 25 %, celle du Maroc de 30 % et celle de l'Algérie de plus de 40 %. Rude télescopage entre l'ancien et le nouveau.

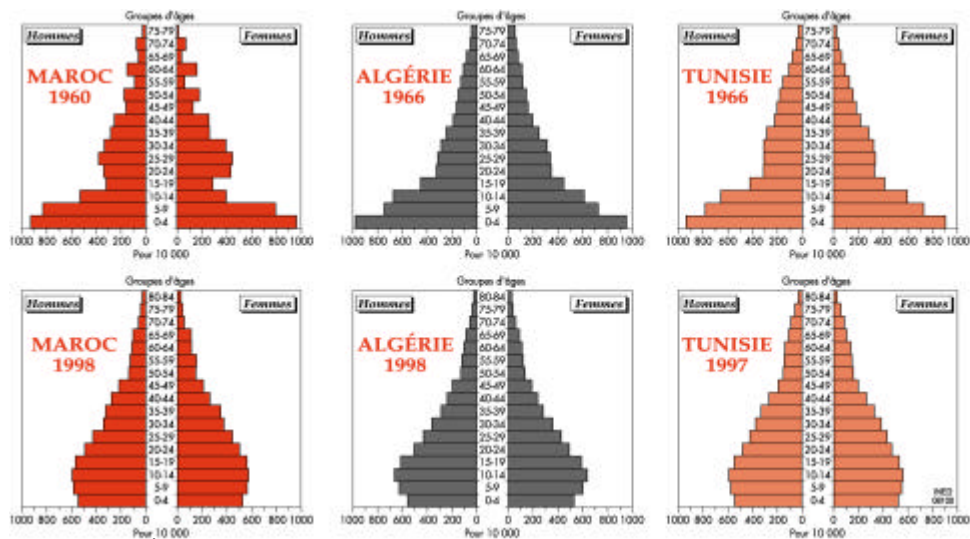


Figure 3. Évolution des pyramides des âges au Maghreb

## BIBLIOGRAPHIE

---

- AYED Mohamed et JEMAI Heidi, 2001, « Les déterminants de la fécondité », in Jacques VALLIN et Thérèse LOCOH dir., *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, p. 173-304, Tunis, CERES Productions, 806 p.
- BERNARD, Augustin, 1929, *L'Algérie*, Alger, Alcan.
- BRAHIMI Rabah, OUADAH Zahia, 1992, *La nuptialité algérienne à travers l'état matrimonial*, Alger, ONS, 215 p.
- CERED, 1998, *Population et développement au Maroc*, Rabat, Centre d'étude et de recherche démographique, 459 p.
- DEMONTÈS Victor, 1923, *Algérie économique. Les populations algériennes*, Alger, Imprimerie algérienne, 498 p.
- FARGUES Philippe, 1987, « La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement », *Maghreb-Machrek*, 116, p. 59-73
- FARGUES Philippe, 2000, *Génération arabe. L'alchimie du nombre*, Paris, Fayard, 349 p.
- FARGUES Philippe, 1986, « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne », *Population*, 41, 2, p. 205-232
- HAJNAL John, 1965, « European marriage patterns in perspectives », *Population in History*, London, Edward Arnold, pp. 101-146.
- INS, 1999, *Enquête nationale sur l'emploi, 1997 et Enquête nationale sur la population et l'emploi*, Tunis, Institut national de la statistique, 1999.
- KATEB Kamel, 1998, *Histoire statistique des populations algériennes pendant la colonisation (1830-1962)*, thèse de doctorat de l'EHESS.
- KATEB Kamel, 2000, « Polygamie et répudiation dans le marché matrimonial algérien pendant la période coloniale », *Cahiers québécois de démographie*, 29,1, p. 1-32.
- KATEB Kamel, 2001a, « Démographie et démocratisation de l'enseignement en Algérie », *Maghreb-Machrek*, 171-172, Paris, La Documentation française, p. 80-89.
- KATEB Kamel, 2001b, *Fin du mariage traditionnel en Algérie (1876-1998) ? Une exigence d'égalité des sexes*, Paris, Bouchène, 2001, 120 p.
- KOUAOUCI Ali, 1992, « Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986 », *Population*, 47, 2, p. 327-352.
- LOCOH Thérèse et BENSALÈM Lilia, 2001, « L'évolution du mariage et de la famille » in Jacques VALLIN et Thérèse LOCOH dir., *op.cit.*
- MSP, 1998, *Population et développement en Algérie*, rapport national, Alger, Ministère de la santé et de la population, CIPD +5, 63 p.
- ONS, 1992, *Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant*, rapport principal, Alger, Office national de statistique, 1994, 256 p.
- ONS, 1999, *Recensement général de la population et de l'habitat*, Coll. « Statistiques » n° 80, Résultats n° 1, Alger, Office national des statistiques, 180 p.

OUADAH-BEDIDI Zahia et VALLIN Jacques, 2000, « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et Sociétés*, 359, juillet-août 2000, p. 1-4.

OUADAH-BEDIDI Zahia et VALLIN Jacques, 2001, « Écarts d'âges entre conjoints et schémas de nuptialité en Algérie » in Thérèse LOCOH et Jacques VALLIN dir., *Genre et développement : huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, p. 47-74, Paris, INED, 158+V p.

OUADAH-BEDIDI Zahia, 2000, *Les déterminants de la baisse de la fécondité en Algérie*, Paris, INED, 22 p., communication à la «3<sup>e</sup> Conférence africaine de population : la population Africaine au XXI<sup>e</sup> siècle », Durban, décembre 1999.

OUADAH-BEDIDI Zahia, 2001, *Les changements dans le mariage : une expression des mutations de la société et de la famille algérienne*, Paris, INED, 22 p.

PISON, Gilles, 2001, « Tous les pays du monde (2001) », *Population et Sociétés*, 370, juillet-août 2001, p. 1-4.

VALLIN Jacques et LOCOH Thérèse dir., 2001, *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, Tunis, CERES Productions, 806 p.

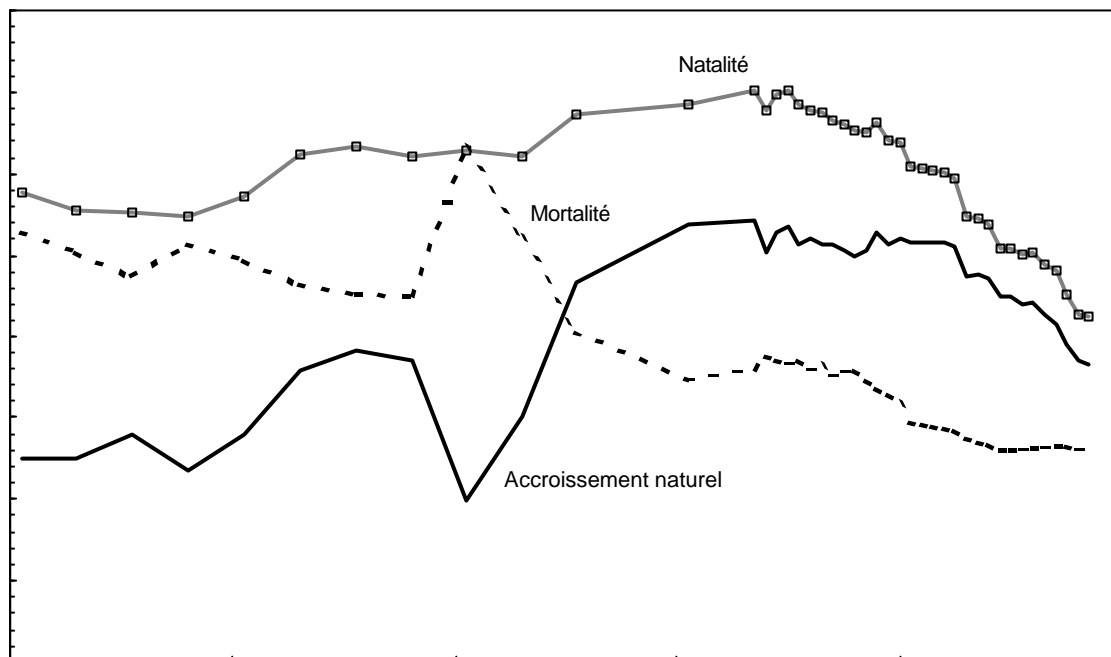
VALLIN Jacques, 1971, « Limitation des naissances en Tunisie: efforts et résultats », *Population*, 26, n° spécial « Le Maghreb », p. 181-204.

VALLIN Jacques, 1973a, « Facteurs socio-économiques de l'âge au mariage de la femme algérienne », *Population*, 28, 6, p. 1171-1177.

YAAKOUBD Abdelilah, 1997, « La transition de la fécondité au Maroc : faits et facteurs », *Génus*, vol III, 1-2, 1997, p. 189-202.

### Annexe 1

#### Taux brut de mortalité générale et de natalité, taux d'accroissement naturel en Algérie de 1900 à 2000



### Annexe 2

#### Indicateurs de santé au Maghreb de 1965 à 2001

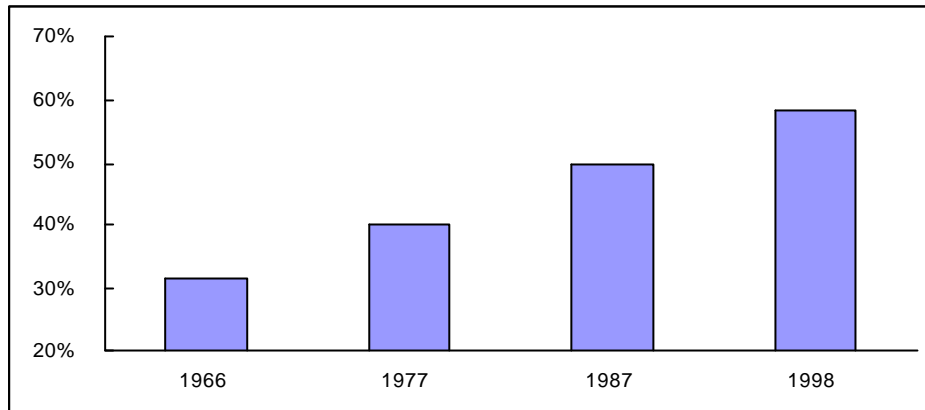
	Algérie		Maroc		Tunisie	
	1965	2001	1965	2001	1965	2001
<b>Espérance de vie à la naissance (en années) (Femmes)</b>	51	70	51	71	52	74
<b>Espérance de vie à la naissance (en années) (Hommes)</b>	49	68	48	67	61	70
<b>Taux de mortalité pour 1000 Générale</b>	19,4*	6	19,6*	6	17,9*	6
<b>Taux de mortalité pour 1000 Infantile</b>	154	55	145	53	145	28

\*concernent la période 1960-65.

Sources : 1965 , Nation Unies, *op.cit.* et 2001 , INED, *op.cit.*

### Annexe 3

#### Évolution de la population urbaine en Algérie de 1966 à 1998



Sources : ONS, recensements

### Annexe 4

#### Évolution de l'analphabétisme au Maghreb

	Algérie					Tunisie				Maroc			
	1954	1966	1977	1987	1998	1966	1975	1984	1994	1960	1971	1982	1994
<b>Hommes</b>	86,3	62,3	48,2	30,75	23,7	53,9	42,3	34,6	21,2	78,0	63,0	51,0	41,7
<b>Femmes</b>	95,4	85,4	74,3	56,66	40,3	82,4	67,9	58,1	42,9	96,0	87,0	78,0	67,5
<b>Ensemble</b>	91,0	74,6	58,1	43,62	31,9	67,9	54,9	46,2	31,7	87,0	75,0	65,0	54,9

Sources : Direction de la statistique du Maroc, ONS Algérie, recensements de la Tunisie.

**Annexe 5**  
**Évolution de la scolarisation des 6-14 ans au Maghreb**

	Algérie				Maroc			Tunisie		
	1966	1977	1987	1998	1971	1982	1994	1975	1984	1994
<b>Hommes</b>	56,8	80,8	87,7	85,3	-	58,7	68,4	70,0	82,8	89,0
<b>Femmes</b>	36,9	59,6	71,6	80,7	-	42,7	50,3	49,0	68,7	83,2
<b>Ensemble</b>	47,2	70,4	79,8	83,0	-	50,9	59,5	59,9	75,9	86,2

Sources : recensements.

**ANNEXE 6**

**Pourcentage de célibataires de 1948 à 1998 au Maghreb**

	1948	1954	1966	1977	1987	1998
<b>Proportions de célibataires à 50 ans</b>						
Femmes	2,2	2,5	1,5	1,5	1,4	2,4
Hommes	4,0	3,7	2,4	2,1	2,4	1,9
<b>Proportions de célibataires à 15-19 ans</b>						
Femmes	66,7	62,1	54,9	76,4	90,4	97,4
Hommes	95,2	94,2	93,9	97,5	99,2	99,9
<b>Proportions de célibataires à 20-24ans</b>						
Femmes	23,0	20,9	11,2	31,0	52,1	76,5
Hommes	68,2	65,4	54,4	71,0	89,1	97,2
<b>Proportions de célibataires à 30-34 ans</b>						
Femmes	5,2	4,7	2,2	3,6	9,1	22,4
Hommes	18,4	15,1	8,4	8,5	16,2	37,9
<b>Proportions de célibataire population totale*</b>						
Femmes	32,5	29,8	28,1	37	43,6	50,4
Hommes	48,8	45,8	43,2	50,5	55,2	59,4

- Population âgée de 10 ans et plus.

Source : recensements.



**Annexe 7****Age moyen au premier mariage et écart d'âge entre conjoints en Algérie**

	1948	1954	1966	1977	1987	1998
<b>Ensemble</b>						
Femmes	20,3	19,6	18,3	20,9	23,7	27,6
Hommes	25,8	25,2	23,8	25,3	27,6	31,3
Ecart	5,5	5,6	5,5	4,4	3,9	3,7
<b>Urbain</b>						
Femmes	---	---	19	23	24,9	27,9
Hommes	---	---	25	27	28,8	31,8
Ecart	---	---	5	4	3,9	3,9
<b>Rural</b>						
Femmes	---	---	18	20	22,3	27,0
Hommes	---	---	23	24	26,4	30,3
Ecart	---	---	6	5	4,1	3,3
Sources : ONS.						
NB. En 1998 la distinction entre milieux urbain et rural a été abandonnée au profit d'un classement en trois catégories : populations agglomérées au chef-lieu, populations des agglomérations secondaires et populations éparses, nous avons regroupé les deux dernières catégories qui correspondent en gros au milieu rural des définitions antérieures.						